



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, est jointe au Budget Primitif et au Compte Financier Unique (CFU) afin de permettre aux citoyens du territoire d'en saisir les enjeux. Cette note sera transmise aux communes membres pour la mise à disposition du public et mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes Plaine Limagne.

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

La présente note répond à cette obligation pour la communauté de communes Plaine Limagne.

Le CFU retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par Plaine Limagne sur l'exercice budgétaire 2025, courant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le CGCT précise que le CFU de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 15 avril de l'année N+1.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

### 1-Le Budget Principal :

Le compte financier de l'année 2025 intègre les éléments traduisant la volonté des élus de mener une politique de développement territoriale maîtrisée et soutenable au vu des perspectives financières des collectivités territoriales.

La section de fonctionnement regroupe d'une part, les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'établissement, comprenant les paiements des intérêts des emprunts, les traitements du personnel (salaires et charges), l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations.

Et d'autre part, toutes les recettes que la communauté de communes peut percevoir tels que les prestations de services (accueils de loisirs, crèche, école de musique), des diverses subventions, des dotations de l'État, des impôts et taxes et éventuellement des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer.

La fiscalité, les impôts :

Impôts directs locaux	Taux proposés 2025
THRS	10,97 %
TFB	0,25 %
TFNB	4,48 %
CFE	25,93 %
TOTAL	1 231 889,00 €

Il s'établit ainsi concernant les réalisations de fonctionnement :

- Dépenses : 9 230 899,93 €
- Recettes : 9 710 663,43 €
- **Résultat de l'exercice excédentaire : 479 763,50 €**

**Dépenses :**

Libellé de la nomenclature	Montant des dépenses
Chap : 011 Charges à caractère général	919 480,69 €
Chap : 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 832 375,75 €
Chap : 014 Atténuation de produits	1 640 300,17 €
Chap : 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	453 039,24 €
Chap : 65 Autres charges de gestion courante	3 290 947,13 €
Chap : 66 Charges financières	22 629,05 €
Chap : 67 Charges exceptionnelles	72 127,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 230 899,93 €</b>

**Recettes :**

Libellé de la nomenclature	Montant des recettes
Chap : 013 Atténuation de charges	42 372,32 €
Chap : 042 Opération d'ordre de transfert entre section	133 342,60 €
Chap : 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	449 380,24 €
Chap : 73 Impôts et taxes	2 642 748,05 €
Chap : 731 Impositions directes	4 258 546,35 €
Chap : 74 Dotations et participations	2 070 257,30 €
Chap : 75 Autres produits de gestion courante	114 016,57 €
Chap : 77 Produits exceptionnels	- €
<b>TOTAL</b>	<b>9 710 663,43 €</b>

La section d'investissement comporte les dépenses suivantes : le remboursement du capital de la dette, les dépenses d'équipement, et en recettes les emprunts nécessaires en vue d'effectuer les compétences inscrites dans les statuts de Plaine Limagne, les dotations de subvention des différents financeurs des opérations d'investissements. On y trouve aussi l'autofinancement qui correspond au transfert d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement :

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section d'investissement :

- Dépenses : 1 445 510,11 €
- Recettes : 2 101 209,73 €
- **Résultat de l'exercice excédentaire : 655 699,62 €**

**Dépenses :**

Libellé de la nomenclature	Montant des dépenses
Chap : 040 Opération d'ordre de transfert entre sections	133 342,60 €
Chap : 16 Emprunts et dettes assimilées	146 453,49 €

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section d'investissement :

- Dépenses 1 560 090,57 €
- Recettes 1 568 052,26 €

**Résultat d'investissement : 7 961,69 €**

- Budget Annexe ZA de Lhérat

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section de fonctionnement :

- Dépenses 422 461,30 €
- Recettes 422 461,30 €

**Résultat de fonctionnement 0,00 €**

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section d'investissement :

- Dépenses 422 461,30 €
- Recettes 420 273,71 €

**Résultat d'investissement déficitaire: 2 187,59 €**

### 3-Le personnel :

Au 31 décembre 2025, la communauté de communes Plaine Limagne comptait 66,05 agents répartis comme suit en équivalent temps plein (suivant délibération du 18 décembre 2025 numéro 2025-201).

Administrative	Technique	Médico-Sociale	Animation	Culturelle
19,99	4,71	4,24	26,17	10,94



Le Président,

Claude RAYNAUD

<u>Opérations</u>	
OPFI	- €
30 Moyens Généraux	47 376,24 €
39 Tourisme 2	33 620,33 €
44 Urbanisme (Plui Plaine Limagne)	138 330,19 €
48 Aménagement Espace	- €
49 Fab Limagne	2 559,20 €
50 Enfance Jeunesse Aigueperse	301 657,99 €
51 Economie (aides aux entreprises)	47 264,87 €
53 Numérique	5 700,00 €
56 Culture Sport Lecture Publique	162 876,59 €
57 Grand Cycle de l'Eau (Gemapi)	- €
58 Environnement (PCAET)	15 480,00 €
60 Habitat Gens du Voyage	100 355,56 €
66 Mobilité	7 153,15 €
67 Fonds de concours	41 280,50 €
68 Social	262 059,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 445 510,11 €</b>

**Recettes :**

Libellé de la nomenclature	Montant des recettes
Chap : 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	453 039,24 €
Chap : 10 Dotations, fonds divers et réserves	88 243,53 €
Chap : 165 : Dépôts et cautionnements	764,00 €
OPFI	345 354,47 €
<u>Opérations</u>	
39 Tourisme 2	12 700,00 €
44 Urbanisme (Plui Plaine Limagne)	95 838,75 €
48 Aménagement Espace	- €
50 Enfance Jeunesse Aigueperse	764 494,50 €
56 Culture Sport Lecture Publique	276 667,00 €
57 Grand Cycle de l'Eau (Gemapi)	- €
58 Environnement (PCAET)	22 340,00 €
60 Habitat – Gens du voyage	41 768,24 €
66 - Mobilité	- €
68 Social	- €
<b>TOTAL</b>	<b>2 101 209,73 €</b>

**2- Les budgets annexes :****- Budget Annexe ZA de Champ Moutier**

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section de fonctionnement :

- Dépenses 3 791,25 €
- Recettes 0,75 €

**Résultat de fonctionnement déficitaire 3 790,50 €**

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section d'investissement :

- Dépenses €
- Recettes €

**Résultat d'investissement 0,00 €****- Budget Annexe ZA de Juillat**

Il s'établit ainsi concernant les réalisations en section de fonctionnement :

- Dépenses 1 570 234,60 €
- Recettes 1 560 130,57 €

**Résultat de fonctionnement déficitaire 10 104,03 €**